

**RAPPORT D'ACTIVITES DU  
SECRETARIAT PERMANENT DE L'OHADA  
EXERCICE 2002**

**Page**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT PERMANENT DE L'OHADA.....35**

I- Rappel des acquis

II- Les activités de l'année 2002

## RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT PERMANENT DE L'OHADA EXERCICE 2002

Aux termes des dispositions pertinentes du Traité de Port-Louis du 17 octobre 1993 créant l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et du Règlement n° 001/2001/CM portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif de l'OHADA.

Doté d'une compétence générale, le Secrétariat Permanent est au centre du processus de création du droit communautaire des Etats-parties à l'OHADA.

Pour ce faire, le Secrétariat Permanent :

- prépare les Actes uniformes en concertation avec les Etats-parties ;
- recueille l'avis de la Cour et met au point le projet d'Acte uniforme définitif ;
- propose d'inscrire son examen à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres ;
- propose au Conseil des ministres le programme annuel d'harmonisation du droit des affaires ;
- propose au Président du Conseil l'ordre du jour de cet organe ;
- prête son concours à l'élection des juges de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;
- est destinataire de toute demande écrite d'amendement ou de révision du Traité envoyée par un Etat-partie ;
- assure la gestion du Journal Officiel de l'OHADA.

Le Secrétariat Permanent assure la liaison avec les Gouvernements des Etats-parties ainsi qu'avec les autres Institutions et les partenaires extérieurs de l'Organisation, la vulgarisation du droit uniforme et la promotion de l'Organisation.

C'est donc au regard de ces termes de référence que sera fait l'examen du bilan des activités du Secrétariat Permanent depuis la dernière réunion du Conseil des Ministres de l'OHADA tenue à Brazzaville du 16 au 18 février 2002. Mais avant cela, nous ferons un bref rappel des acquis substantiels de notre Institution.

### I- RAPPEL DES ACQUIS

Depuis l'entrée en vigueur du Traité OHADA, 7 actes uniformes ont été mis à la disposition des Etats-parties et au service de l'économie communautaire.

Ainsi ont été adoptés,

- le 17 avril 1997 à Cotonou et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998 :
  - le droit commercial général,
  - le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique,
  - le droit des sûretés,
- le 10 avril 1998 à Libreville :
  - l'acte uniforme relatif à l'organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, entré en vigueur le 10 juillet 1998,
  - l'acte uniforme relatif à l'organisation des procédures collectives d'apurement du passif qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999 ;
- le 12 mars 1999 à Ouagadougou : l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ; ces actes sont entrés en vigueur le 11 juin 1999 pour le premier et le 12 avril 1999 pour le second ;
- le 23 mars 2000, à Yaoundé :
  - l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les Etats-parties au Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. Cet acte auquel est annexé le Système comptable est entré en vigueur :

- \* pour les "comptes personnels des entreprises", le 1<sup>er</sup> janvier 2001 (opérations et comptes de l'exercice ouvert à cette date) ;
- \* pour les "comptes consolidés" et les "comptes combinés" le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (opérations et comptes de l'exercice ouvert à cette date).
- le 18 avril 1996 à N'DJAMENA : le règlement de procédure de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;
- le 3 octobre 1995 à Bamako : le statut de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature ;
- le 30 janvier 1998 à Lomé : le règlement financier des Institutions et ceux relatifs au statut des fonctionnaires et au régime du personnel non permanent de l'OHADA ;
- le 24 juin 1999 à Porto-Novo : le modèle harmonisé des formulaires du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

## II- LES ACTIVITES DE L'ANNEE 2002

De la dernière réunion du Conseil des Ministres à ce jour, le Secrétariat Permanent a conduit plusieurs activités, tant en matière d'élaboration, de diffusion et de promotion du droit communautaire, qu'en matière de renforcement de ses capacités d'action et de la mobilisation des ressources financières.

### 1. ELABORATION DES ACTES UNIFORMES

#### a) Le droit du travail :

Après quelques années de réflexions préalables sur la faisabilité et le contenu d'un acte uniforme sur le droit du travail au sein des Etats-parties, le Conseil tenu en février 2002 à Brazzaville a demandé à l'expert chargé de l'élaboration dudit texte de mettre à la disposition du Secrétariat Permanent, un projet d'acte uniforme pour transmission aux commissions nationales.

Cette rédaction a commencé avec l'appui de la Coopération française et le premier texte soumis au Secrétariat Permanent a été transmis aux Etats-parties.

Des réunions sous-régionales et une plénière, avec l'appui de la Coopération française et le BIT, devront être ensuite organisées pour l'examen et l'adoption du projet d'acte uniforme y relatif. Aussi le Secrétariat Permanent a-t-il soumis à la coopération française une demande de financement de ces trois réunions qui sont prévues courant juin, juillet et octobre de l'année 2003.

#### b) Les contrats de transport de marchandises par route

Cet avant-projet d'acte uniforme qui a été rédigé par l'expert canadien, Madame Nicole Lacasse, a connu une modification suite à la consultation tenue à Bologne (Italie) sous l'égide de la CNUDCI.

C'est donc cette version enrichie par les experts de la CNUDCI et par l'importante évolution doctrinale et jurisprudentielle relative à la Convention relative au transport des marchandises par route (CMR), qui a été, après des amendements de fond et de forme, examinée et adoptée par l'Assemblée plénière des Commissions nationales OHADA tenue à Brazzaville du 10 au 12 septembre 2002.

L'Assemblée a néanmoins recommandé au Secrétariat Permanent de permettre aux Commissions nationales de connaître la dernière version du document issu de ces assises. Cette version a été examinée par les Commissions nationales des différents Etats-parties qui ont fait parvenir leurs observations au Secrétariat Permanent qui a saisi la Cour pour avis.

#### c) Le droit de la vente aux consommateurs

La rédaction de l'avant-projet par l'expert canadien commis **Claude Masse**, professeur à l'université du Québec à Montréal est en cours et devra être mis à la disposition du Secrétariat Permanent très prochainement.

**d) Le droit des sociétés coopératives et mutualistes**

Une équipe de deux consultants conjointement engagés par la Conférence Panafricaine Coopérative, le BIT et la BCEAO est actuellement chargée de la rédaction d'un avant-projet de texte qui sera soumis pour validation à une assemblée des sociétés coopératives, sous l'égide de la Conférence Panafricaine Coopérative. Le texte final sera remis au Secrétariat Permanent de l'OHADA pour entamer sa procédure d'adoption.

**e) Le droit des contrats**

Le programme annuel d'harmonisation du droit des affaires adopté par le dernier Conseil des ministres comprenait entre autre le droit des contrats, pour lequel le Secrétariat Permanent pourrait solliciter l'expertise d'UNIDROIT, Institution ayant élaboré les principes relatifs aux contrats du commerce international.

C'est dans cette intention que le Secrétaire Permanent a effectué du 26 septembre au 2 octobre 2002 une mission de prise de contact avec cette Institution à Rome. A l'issue de cette mission, l'accord de principe a été acquis selon lequel UNIDROIT se charge de trouver des financements pour payer les frais de consultation de l'expert, Monsieur Marcel Fontaine, commis pour rédiger un projet de texte relatif à l'acte uniforme sur le droit des contrats.

**2. EVALUATION DE L'APPLICATION DU DROIT HARMONISE DANS LES ETATS-PARTIES**

De la présentation faite par les Etats-parties à la dernière Assemblée plénière des Commissions nationales OHADA organisée, conformément aux instructions du dernier Conseil des ministres, à Brazzaville du 10 au 12 septembre 2002 avec l'appui financier du PNUD, il ressort que beaucoup d'efforts sont quotidiennement faits par les Etats ; néanmoins, ces efforts doivent se poursuivre pour parvenir à une mise en œuvre optimale du droit communautaire.

De même le constat reste établi que dans la plupart des Etats :

- le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier n'est pas encore tenu conformément aux dispositions de l'acte uniforme portant droit commercial général et le fichier national n'est pas créé ; seuls le Congo, le Tchad et le Togo ont déjà envoyé des fiches à la CCJA pour classement au fichier régional ;
- les Autorités habilitées à apposer la formule exécutoire sur les décisions rendues par la CCJA et à recevoir les demandes d'avis ne sont toujours pas désignées par les Etats.

Il y a lieu de noter que :

- Le Secrétariat Permanent a échangé plusieurs courriers avec la Banque Mondiale dans le but de redynamiser sa coopération avec cette Institution. Ces échanges ont conduit, d'une part à la tenue à Yaoundé le 2 juillet 2002, d'une première réunion de travail avec Madame Marie Françoise Marie-Nelly, Directrice des Programmes d'Intégration régionale en Afrique, avec l'assistance par téléconférence, de Monsieur Mpoiy-Kamulayi, Conseiller juridique Principal.

D'autre part, une mission de la Banque Mondiale conduite par Monsieur Mpoiy-Kamulayi, Conseiller juridique principal et comprenant M. Faustin Ange Koyasse, Senior Program Officer et M. Fridolin Ondobo, Financial Management Specialist tous deux issus du bureau local de la Banque à Yaoundé, a séjourné à Yaoundé du 1<sup>er</sup> au 8 août 2002. Cette rencontre s'est soldée par la rédaction et la signature d'un aide-mémoire tendant à l'organisation de deux réunions régionales et d'une réunion générale consacrées à l'évaluation de l'application, à ce jour dans les Etats-parties, du droit harmonisé.

- Des échanges avec la Coopération française ont abouti à la tenue d'une réunion le 17 juin 2002 à Paris du comité de pilotage du processus du choix d'un logiciel unique pour le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier. Cette réunion a décidé d'envoyer dans un échantillon de cinq pays membres de l'OHADA, une mission d'étude du RCCM pour éclairer la décision du Comité.
- L'autorisation des Etats concernés (Gabon, Congo, Tchad, Bénin, Sénégal, Togo) a été sollicitée et obtenue par le Secrétariat Permanent pour la réalisation de cette mission.

### 3. DIFFUSION DU DROIT OHADA

- Conscient que la publication au Journal Officiel de l'OHADA des actes uniformes adoptés donne non seulement forme légale à ces textes, mais participe à la diffusion, à la publicité et à la vulgarisation de la norme de droit communautaire OHADA,

le Secrétariat Permanent avait, grâce à un financement de la Coopération française, réimprimé 2400 exemplaires du Journal officiel numéro 10 relatif au droit comptable et le système comptable OHADA. Mais il reste à trouver des fonds nécessaires à leur expédition dans les Etats-parties. Néanmoins l'Institution a procédé sur fonds propres, à un deuxième tirage des autres numéros du même Journal.

- Le Secrétariat Permanent a également édité le Journal officiel n° 11, le douzième numéro dont la parution est prévue au début du mois de mars 2003 étant en cours d'édition.
- Par ailleurs, l'Institution s'est vue dotée de matériels informatiques, toujours grâce à la Coopération française, mais faute de locaux définitifs - le siège étant actuellement en chantier -, le site Internet de l'Organisation reste toujours logé dans les locaux de l'Agence de la Francophonie de Yaoundé d'où il est difficile de le rendre beaucoup plus opérationnel.

### 4. PROMOTION DE L'OHADA

Depuis la dernière réunion du Conseil des Ministres, le Secrétaire Permanent a effectué, souvent sur invitation, des missions de sensibilisation et de promotion.

C'est ainsi qu'il s'est rendu successivement à :

- Bujumbura au Burundi (mars 2002) pour participer au séminaire de sensibilisation et de création du Centre Burundais d'Arbitrage (CEBA). Ce fut également l'occasion pour le Secrétaire Permanent de déployer une diplomatie active en faveur de l'adhésion éventuelle de ce pays à l'OHADA.
- Addis-Abéba (Ethiopie), en mai 2002 à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la Banque Africaine de Développement (BAD). C'est à l'issue de cette mission que la BAD a annoncé son engagement à mettre à la disposition de l'OHADA une somme de 150 000 unités de compte pour la mise en place du RCCM dans les Etats-parties et à aider le Secrétariat Permanent.
- Paris (septembre 2002) où, en marge de la réunion des ministres des finances de la zone franc, il a eu une conférence-débat avec le patronat français et les responsables des autres institutions internationales ; il a accordé par ailleurs des entretiens à plusieurs cabinets d'avocats et certains professionnels du droit basés en France.
- Rome, le Secrétaire Permanent a participé à la célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'Institut International pour l'Unification du Droit Privé (UNIDROIT).
- Genève (novembre 2002) pour la réunion du Comité de Concertation et de Suivi dont le rapport est inclus dans les dossiers de cette réunion.

Il a saisi l'occasion pour soumettre à ses interlocuteurs les besoins de son institution. C'est ainsi que UNIDROIT a accepté de prendre en charge l'élaboration de l'avant-projet d'acte uniforme sur le droit des contrats, comme évoqué précédemment.

Il faut souligner que l'OHADA prenant de plus en plus d'envergure, le Secrétariat Permanent a été très sollicité pour prendre part ou animer des ateliers, réunions ou séminaires internationaux suivants :

- Intervention au séminaire organisé par l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissements Financiers (AJBEF) tenu à Douala en novembre 2001 ;
- Intervention au séminaire-atelier organisé par la BCEAO avec les associations nationales de micro-finance (Cotonou, décembre 2001) ;
- Interventions au séminaire-atelier des bureaux FIDAFRICA, PriceWaterhouse-Coopers du Continent africain (Kribi au Cameroun, février 2002) ;
- Participation pendant deux mois aux travaux du Comité pour l'étude des cas de saisies-attributions mise en place par le Gouvernement de la République du Cameroun (7 sessions et travaux en commissions – février et mars 2002) ;
- Intervention aux « Journées de l'entrepreneuriat » organisées par l'Association Junior Entreprise de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Douala (Cameroun) sur le thème : « Les enjeux de la création de l'entreprise dans l'environnement OHADA » (avril 2002) ;
- Intervention à l'atelier des Associations de Microfinances de la zone UEMOA, sous l'égide de la Mission pour la Réglementation et le Développement de Microfinance de la BCEAO (Dakar, avril 2002). Cette réunion a déclenché le processus de rédaction d'un avant-projet d'acte uniforme sur les sociétés coopératives et mutualistes.

- Première réunion internationale de concertation sur le processus d'élaboration d'un avant-projet d'acte uniforme sur les sociétés coopératives et mutualistes sous l'égide du BIT, de la Conférence Panafricaine Coopérative et de la BCEAO (Yaoundé, juin 2002).
- Deuxième réunion internationale de concertation sur le processus d'élaboration d'un avant-projet d'acte uniforme sur les sociétés coopératives et mutualistes, sous l'égide du BIT, de la Conférence Panafricaine Coopérative et de la BCEAO (Yaoundé, juillet 2002).
- Séminaire conjoint de la Banque Africaine de Développement et du Ministère camerounais des investissements publics et de l'Aménagement du Territoire, sur « les défis du développement du Cameroun durant la période 2002-2004 (Yaoundé, juillet 2002).
- Séminaire national de sensibilisation sur la mise en application du droit et du système comptable OHADA au Cameroun, organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances de ce pays, en collaboration avec le Comité de l'Ordre National des Experts-Comptables du Cameroun (ONECCA) et le Groupement Inter-patronal du Cameroun (Yaoundé, août 2002).
- Séminaire sur l'intégration régionale organisé conjointement par l'Agence Inter-Gouvernementale de la Francophonie (AIF) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) à Douala du 16 au 19 décembre 2002.

## 5. MOBILISATION DES RESSOURCES

Le Secrétariat Permanent a échangé avec plusieurs partenaires au développement dont notamment le PNUD, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, (AIF), la Coopération française, la Coopération canadienne, l'Ambassade du Japon, UNIDROIT, le BIT et la BCEAO, la Banque Africaine de Développement. C'est ainsi que :

- Le PNUD a financé la réunion plénière des Commissions nationales OHADA ayant examiné et adopté le projet d'Acte uniforme sur le droit des contrats de transport de marchandises par route et le texte-type d'orientation relatif à la création, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des Commissions nationales OHADA.
- L'AIF a fait une offre de 20 millions de francs CFA environ, offre actuellement mis en attente, ce montant ne permettant pas de couvrir l'organisation d'une réunion plénière des commissions nationales pour laquelle il a été sollicité.
- UNIDROIT s'est engagé à trouver le financement pour l'élaboration d'un avant-projet d'acte uniforme sur le droit des contrats.
- Le BIT et la BCEAO se joignent pour assurer l'élaboration d'un avant-projet d'acte uniforme sur les sociétés coopératives et mutualistes.

Dans cette même perspective et sur instruction du Conseil des ministres de février 2002, le Secrétariat Permanent, avec le concours financier du PNUD, a diligenté une étude sur les mécanismes de financement devant assurer à l'OHADA des ressources financières substantielles et régulières pour la pleine réalisation de ses missions.

Le rapport de cette étude réalisée par un expert indépendant a été présenté aux Etats à l'occasion d'une tournée d'explication entreprise par le Secrétaire Permanent du 04 décembre 2002 au 03 janvier 2003 dans les huit (8) Etats-parties suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali et Sénégal.

Cette étude a ensuite été examinée par la réunion de concertation des experts des Etats Parties réunis à Lomé les 15 et 16 janvier 2003, réunion sanctionnée par le rapport de synthèse et le projet de décision portant institution d'un mécanisme de financement autonome pour l'OHADA.

## 6. RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE L'INSTITUTION

En vue du renforcement des capacités opérationnelles de l'Institution en particulier et de l'OHADA en général, le Secrétariat Permanent a réalisé plusieurs actions au cours de l'année 2002. C'est ainsi que le Secrétaire Permanent a participé :

- Courant mai 2002 à Abidjan, à la réunion de concertation sur le lancement de l'étude prospective portant sur le mécanisme de financement autonome de l'Organisation. Cette réunion a été suivie par celle de juin 2002 à Yaoundé avec les consultants commis à cet effet.
- En juillet 2002 à Cotonou (Bénin), à la réunion préparatoire de la mission de consultation consacrée aux outils de gestion du personnel de l'OHADA.
- En septembre 2002 à Abidjan, à la première réunion consacrée à la restitution par les consultants des résultats de leur étude. En marge de cette réunion, le Secrétaire Permanent et le Président de la Cour, ont rencontré le Ministre de la Justice de Côte d'Ivoire, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA ainsi que les responsables de la BAD.

Par ailleurs, le Secrétariat Permanent :

- a procédé au recrutement d'une secrétaire de direction en remplacement de la secrétaire comptable démissionnaire, après remplacement de celle-ci par l'ex-secrétaire de direction.
- a sollicité de la Banque Mondiale la mise à sa disposition de deux consultants juristes pour une année (renouvelable).

## 7. OBSERVATIONS

Il est opportun d'observer que l'influence grandissante de l'OHADA dans sa sphère juridictionnelle ainsi que sa renommée au-delà des Etats membres font du Secrétariat Permanent une Institution très sollicitée.

En outre, le développement du droit communautaire qui s'est matérialisé par un élargissement significatif de son champ, interpelle tous les jours plus intensément le Secrétariat Permanent pour les nécessités de suivi de la mise en œuvre et de l'évolution, toutes exigences indispensables à une harmonisation législative, comme c'est le cas à l'OHADA.

Malheureusement, le Secrétariat Permanent est confrontée de façon chronique à une insuffisance de ressources financières, humaines et matérielles à ce jour paralysantes et pouvant s'avérer compromettante à la longue pour les missions de l'Institution voire pour celles de l'Organisation.

**Fait à Yaoundé, le 28 janvier 2003**

**Le Secrétaire Permanent**

**Dr. Kwawo Lucien JOHNSON**